



Association des chemins
de fer du Canada

Railway Association
of Canada

99 rue Bank, bureau 901, Ottawa, ON Canada K1P 6B9
T 613 567 8591 TÉLÉC 613 567 6726 www.railcan.ca/fr

99 Bank Street, Suite 901, Ottawa, ON Canada K1P 6B9
T 613 567 8591 F 613 567 6726 www.railcan.ca

CIRCULAIRE NO. O-9

Attribution de fréquences radio canadienne

En vigueur : le 1er février 1999



La présente circulaire décrit la marche à suivre pour attribuer des fréquences lorsqu'une ligne ferroviaire est confiée par le propriétaire original à un nouveau propriétaire par suite d'une vente, d'une location ou d'une entente sur les droits de circulation.

1. Le spectre radio ferroviaire a été attribué au secteur ferroviaire par Industrie Canada, et sa gestion est assurée par l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC). Les fréquences attribuées au secteur sont indiquées à l'Annexe A.
2. L'ACFC, à titre de coordonnateur désigné des fréquences radio ferroviaires, attribue les fréquences de façon à permettre une utilisation sans interférence sur une base de fréquence(s) commune(s), pour chaque entreprise ferroviaire, sur l'ensemble de son réseau.
3. Toute fréquence attribuée pour l'exploitation d'un chemin de fer doit être exclue du contrat de vente, de location ou de droits de circulation. Le contrat définitif ne doit contenir aucune référence à la cession de la fréquence utilisée par l'ancien propriétaire.
4. Le chemin de fer vendeur doit informer l'acquéreur qu'il lui incombe de communiquer avec l'ACFC pour obtenir l'attribution de la ou des fréquence(s) dont il aura besoin pour le fonctionnement d'une station fixe, ou de radios mobiles ou portatives sur la (les) ligne(s) dont il se porte acquéreur.
5. Sur demande, l'ACFC réattribuera la (les) même(s) fréquence(s) utilisée(s) par l'ancien propriétaire lorsque les exigences en matière de coordination des fréquences le permettront. S'il est impossible de réattribuer la (les) même(s) fréquence(s), de nouvelles fréquences seront attribuées.

Toutes les demandes d'attribution de fréquence doivent être faites par écrit et envoyées à Daniel Lafrenière, Directeur, Spectre & Télécommunications, à l'adresse suivante

Daniel Lafrenière
Directeur, Spectre & Télécommunications
Exploitation et affaires réglementaires
(613) 564-8102
dlafreniere@railcan.ca